

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Par délibération POR 4/1089/06/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public n°06/192 du 1er janvier 2007 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Yachting Club de la Pointe-Rouge (YCPR), association régie par la Loi du 1er juillet 1901, la « gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands évènements, école de voile et de glisse » sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur cinq exercices, les principaux indicateurs portant sur le service délégué de : gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands évènements sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge.

I/ Compte rendu technique

De même que les années précédentes, l'YCPR a transmis une liste des travaux effectués au cours de l'année sans toutefois préciser les montants et prestataires, ni joindre les factures.

Toutefois, l'analyse du bilan permet de déterminer le montant des travaux : en 2011, le montant des investissements s'élève à 77K€ et entre 2007 et 2011, l'YCPR a réalisé 543.4K k€ de travaux, soit le double des 265K€ prévus au contrat.

Par ailleurs et en corollaire, le délégataire n'a constitué aucune provision pour travaux, arguant de l'importance des investissements réalisés.

Des précisions ont été sollicitées par courrier du 28 août 2012.

Nonobstant l'aspect administratif, l'YCPR entretient correctement les biens confiés :

- concernant les installations maritimes : des travaux de remise en état des mouillages ou pannes sont effectués annuellement,
- concernant le bâtiment l'YCPR effectue également chaque année des travaux d'amélioration (peinture ou démarche d'économie d'énergie) ou des travaux neufs (création de toilettes réservées aux personnes handicapées, monte-personne...).

II/ Compte rendu financier et d'activité

1/ Occupation du plan d'eau

Tarifs

Le tarif relatif à l'occupation de postes à flot annuelle, appliqué par le délégataire est voté chaque année par le Conseil de Communauté.

En 2010, un changement majeur était intervenu avec le passage à une tarification au m² en remplacement de la tarification à la catégorie du bateau et une augmentation moyenne de 6.3%.

Le tarif pratiqué en 2011 est en moyenne de 43.57€HT/m²/an, il a progressé de 3% par rapport à 2010.

Depuis 2007, il a augmenté en moyenne de 3% par an.

Nombre de bateaux :

Le nombre de bateaux reste stable depuis 2008 : 734 dont 721 dédiés aux usagers individuels et 13 à l'YCPR pour des besoins de servitude.

Attribution :

27 attributions par changement de propriétaire de bateaux (transfert d'usage) en 2011 contre 34 en 2010. Ces nouveaux usagers s'acquittent du tarif passager pendant un an.

Passage :

L'YCPR n'a pas transmis d'éléments concernant la fréquentation des passagers. Le détail des recettes de « passage » fait également défaut. Cela a été sollicité par un courrier du 28 août 2012.

2/ Manifestations et activités socio-éducatives

Dans le cadre de la DSP, outre la gestion du plan d'eau, le délégataire doit essentiellement organiser des manifestations nautiques sportives et gérer une école de pêche.

Manifestations

Dans la continuité des années précédentes, le délégataire respecte ses obligations contractuelles et organise des événements supplémentaires, ce qui témoigne du dynamisme du club : 9 régates de rayonnement local ou international, 3 concours de pêche...

La situation financière des manifestations (régates) s'est dégradée : le résultat qui était en baisse depuis 2009 est devenu négatif en 2011 à hauteur de 20k€.

Le taux de subventionnement est également en baisse, les subventions couvrent 66% des dépenses contre 76% en 2010, toute collectivité confondue.

Marseille Provence Métropole a versé en 2011 en application du contrat une subvention de 33 660€ pour participer à l'équilibre des manifestations (32 310€ en 2010).

Il convient ici de noter l'important palmarès sportif du club qui confirme sa vitalité.

Activités socio-éducatives

L'école de pêche accueille tous les publics, dont une centaine d'enfants pendant les vacances scolaires. Le délégataire organise une journée de nettoyage du port, la fête du club, un arbre de Noël, une journée dédiée aux handicapés, conférences et soirées culturelles...

3/ Economie de la délégation

En 2011 le chiffre d'affaires est de 950 119€, représentant une progression annuelle de 2.6%.

Les charges augmentent plus vite que les produits (5.1% versus 3%) mais leur hausse respective s'est ralentie par rapport à 2010 (13%). S'agissant des produits, cela s'explique notamment, par l'augmentation moins importante des tarifs en 2011 et une baisse du nombre d'attributions par transfert d'usage. Concernant les charges, on constate une maîtrise du délégataire (frais de personnel : +2%).

Néanmoins, le résultat de la délégation de service public continue à se dégrader avec un résultat déficitaire en 2011 de 38k€ (Résultats : 2008 : -74K€, 2009 :-15k€, 2010 :-16K€).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est en 2011 négatif à hauteur de -17.3K€ (+11,4k€ en 2010). Cette notion ne prenant en compte que les flux réels et l'activité principale du délégataire illustre sa difficulté à couvrir ses investissements et amortissements. Cela est toutefois à nuancer au regard de la part importante du chiffre d'affaires que constitue la redevance versée à MPM (57%).

En outre, l'YCPR utilise un compte de transit entre le compte DSP et l'EURL gestionnaire du restaurant dont le montant s'accroît ces dernières années. De nouvelles précisions relatives à son utilité, son fonctionnement ont été sollicitées par un courrier du 28 août 2012.

Concernant les informations fournies, des efforts ont été effectués mais il manque toujours des précisions relatives à la répartition des charges entre l'activité de la DSP et du club. En outre, le détail des recettes n'a pas été communiqué pour 2011.

4/ Relations financières avec MPM

L'YCPR a versé en 2011 une redevance de 545K€ à MPM dont 495k€ correspondant à la part forfaitaire, et 50 k€ à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (1% du chiffre d'affaires reversé au délégant), elle progresse en 2011 de 6.1%. La progression moyenne depuis 2007 est de 5%.

La redevance totale versée au délégant compte pour 48% du total des charges, et représente également 57% du chiffre d'affaires.

5/ Effectif

L'effectif du club et de la DSP s'élevant à 15 personnes demeure stable. Le taux d'affectation de la masse salariale à la DSP est de 21.7%.

L'YCPR avait adressé par courrier le détail du calcul de ce taux mais ne l'a pas retranscrit dans le rapport.

L'indication temps plein/temps partiel pour déterminer le nombre d'équivalent temps plein et le nombre d'intérimaires pour la saison estivale manque de clarté.

III/ Qualité du service

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers et 2 membres de l'association sont chargés de recueillir les doléances et d'en faire part au conseil d'administration.

Le délégataire ne précise pas si des plaintes ont été émises. Globalement, la qualité de service offerte par l'YCPR est reconnue par ses usagers.

L'YCPR se fixe des objectifs de performance pour offrir un service de qualité à ses usagers, tant concernant les prestations fournies que la vocation sportive du club que dans la gestion et l'animation du club house.

L'YCPR s'engage pour le respect de l'environnement et organise depuis 2008 le nettoyage d'une partie du plan d'eau, a installé 2 stations de récupération des déchets nautiques avec signalétique et sensibilisation.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2011

Concernant le contenu du rapport, un effort a été réalisé par le délégataire pour transmettre au délégant davantage d'informations en réponse aux préconisations des années antérieures, notamment s'agissant du listing des immobilisations. Toutefois, il manque encore des éléments importants comme le détail chiffré des travaux réalisés, le nombre de nuitées de passage et les recettes idoines pour 2011.

La répartition du temps de travail du personnel et des charges entre club et DSP qui avait été transmise en cours d'année n'a pas été retranscrite dans le rapport.

Un courrier sollicitant les informations faisant défaut a été adressé à l'YCPR le 28 août 2012. En cas de non communication, l'article 24 du contrat prévoyant l'application de pénalités pour non production des documents sera mis en œuvre.

L'absence de détail chiffré des travaux réalisés ainsi que le défaut de provisions rend plus difficile la visibilité que doit avoir le délégant sur l'entretien des biens confiés. Ce point doit faire l'objet de toutes les attentions eu égard à la situation financière de la DSP et aux amortissements subséquents qui pourraient être à la charge du délégant au terme du contrat.

L'équilibre financier de la DSP reste fragile, le résultat demeurant toujours déficitaire. Le développement du chiffre d'affaires semble tenir aux évolutions tarifaires et aux changements de propriétaires. Les résultats déficitaires de la DSP sont toutefois à nuancer au regard de l'importance de la redevance versée au délégant et des investissements réalisés.

Concernant la qualité de service, l'YCPR affiche un palmarès sportif important, l'organisation de nombreuses manifestations ainsi que des actions en faveur de la protection de l'environnement et un souci constant de satisfaire l'utilisateur.